

Le Président de l'Université

- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas du 16 décembre 2025 fixant les capacités d'accueil
- Vu le décret n° 2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas
- Vu les articles L. 712-2, L. 613-1 et D. 911-31 du Code de l'éducation

ARRÊTE

Article 1. Composition

Le jury de l'examen du diplôme de la Troisième année de **Licence professionnelle Sécurité des biens et des personnes parcours Activité juridique, directeur d'enquêtes privées (formation continue)** est composé comme suit :

Monsieur Frédéric DEBOVE, Maître de conférences - Président du jury
Monsieur Jean Garrigue, Maître de conférences
Monsieur Didier RAUCH, Intervenant Professionnel
Monsieur Julien WOLIKOW, Intervenant Professionnel

Article 2. Publicité

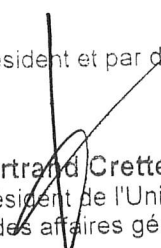
Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université.

Article 3. Exécution

Le directeur des études et de la formation ainsi que le directeur général des services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 avril 2026

Pour le Président et par délégation


Bertrand Crettez
Vice-président de l'Université
chargé des affaires générales

Stéphane Braconnier